

DEPARTEMENT  
DE LA COTE D'OR

.....  
ARRONDISSEMENT  
DE BEAUNE

.....  
Canton de Nuits Saint Georges

.....  
Tél. : 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

.....  
**MAIRIE DE  
VILLEBICHOT**

.....  
21700 Villebichot

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2026

**Président** : Monsieur Pascal GRAPPIN

**Présents** : MM. Franck PACOT, Michaël DAMERON, Sylvain BOUILLER, Mmes Mélanie CHAVENTON et Julie FAUROIS-GAILLARD

**Absents excusés** : Mme Stéphanie PITIE, MM. Fabrice JANNET, Philippe BEAUPOIL, Laurent PITIE, Benjamin CHEBROU

### DÉLIBÉRATION : CRÉATION DE TROTTOIRS RUE DE SAINT-BERNARD

Le Maire rappelle la présentation du projet lors du Conseil Municipal du 19 juin 2025 puis la réunion sur site le 5 septembre 2025 qui a permis de transmettre les dernières remarques au cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY. Il rappelle également la présentation du projet lors du Conseil Municipal du 7 novembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de création de trottoirs rue de Saint-Bernard pour un montant de 50 448 € HT.
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, voirie communale Côte d'Or et de l'appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP).
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	50 448,00	30 %	15 134,00
CRB			%	
Amendes de police	Sollicitée	39 318,00	20 %	7 863,00
TOTAL DES AIDES		50 448,00	%	22 997,00
Autofinancement		50 448,00	54,41 %	27 451,00

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale du terrain sur lequel l'aménagement urbain sera réalisé le long du RD109c.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce projet.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.